

**CO-19-CR**

## CAHIER DES RECOMMANDATIONS



### Présidence des débats

**P-1** Que Lucie Lépine, Julie Labonté, Valérie Dubé, Josianne Lavoie, Maude Lyonnais-Bourque, Marie-Ève Quirion, Brigitte Venne, Sophie Harrison et Stéphane Moreau soient nommés à la présidence des débats du 17e Congrès.

### ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

**P-2** Que l’ordre du jour de la réunion des 29, 30 et 31 mai 2019 du 17e Congrès soit adopté.

### PROCÈS-VERBAL

**P-3** Que le procès-verbal de la réunion du 16e Congrès tenue les 25, 26 et 27 mai 2016 soit considéré adopté à la fin de la présente réunion.

### RAPPORT tRIENNAL DU Bureau exécutif

**P-4** Que les membres du 17e Congrès reçoivent le rapport triennal du Bureau exécutif tel que présenté au document CO-19-02.

### MODIFICATIONS STATUTAIRES *(sections 1, 2, 3 et 4)*

**P-5** Que les membres du 17e Congrès de la Fédération adoptent les modifications au *Règlement pour la conduite du Congrès* afin de prévoir une date butoir pour présenter de nouvelles propositions principales, telles que présentées au document CO-19-04.

**P-6** Que les membres du 17e Congrès adoptent les modifications au *Règlement du Fonds de négociat*ion telles que présentées au document CO-19-04 afin d’éliminer l’obligation d’avoir un déficit au Fonds d’administration général (FAG) pour utiliser les sommes déposées dans le Fonds de négociation.

**P-7** Que les membres du 17e Congrès adoptent les modifications à l’article 4.4 des *Statuts* telles que proposées au document CO-19-04 afin de le rendre conforme à la pratique et afin que le procès-verbal du Congrès précédent ne soit disponible qu’en version électronique, et ce, même si un syndicat demande des copies papier des documents de Congrès.

**P-8** Que les membres du 17e Congrès adoptent la création *du Conseil fédéral de négociation* selon les modalités présentées au document CO-19-04.

### MODIFICATIONS STATUTAIRES *(section 5)*

**P-9** Que les membres du 17e Congrès adoptent la proposition d’abolir les comités et réseaux statutaires des femmes, des jeunes et de santé sécurité du travail et de créer un réseau de personnes déléguées telle que présentée au document CO-19-04.

### Thème 1 : Protéger le droit des élèves à des services professionnels publics

**P-10** Que les membres du 17e Congrès adoptent les orientations en lien avec le thème : « protéger le droit des élèves à des services professionnels publics ».

1. Que la FPPE revendique le respect du droit de tous les élèves à des services professionnels publics, conformément à la Charte et aux Lois sur l’instruction publique.
2. Que la FPPE fasse la promotion des services publics et dénonce le recours à la sous-traitance, les faux partenariats et la privatisation.
3. Que la FPPE revendique l’augmentation et la stabilité d’un niveau de ressources suffisant en tenant compte :
	1. des enjeux régionaux et les indicateurs de vulnérabilité;
	2. des différents secteurs afin que les besoins spécifiques de la FP et de la FGA soient considérés;
	3. des services universels visant le développement global.

### Thème 2 : FAire respecter nos droits dans un monde scolaire en transformation

**P-11** Que les membres du 17e Congrès adoptent les orientations en lien avec le thème : «faire respecter nos droits dans un monde scolaire en transformation».

1. Que la FPPE renforce son rôle d’acteur syndical incontournable pour défendre et promouvoir les services professionnels dans un contexte de transformation des structures scolaires.
2. Que la FPPE défende et fasse la promotion de l’expertise importante développée par l’ensemble des services professionnels dans les commissions scolaires, particulièrement en matière de conseillance pédagogique.
3. Que la FPPE fasse des représentations auprès du gouvernement pour assurer le maintien de l’expertise publique en matière de services administratifs et matériels.
4. Que la FPPE revendique un pouvoir accru de représentation et de consultation des professionnels au sein des établissements scolaires.
5. Que la FPPE poursuive son travail de collaboration au niveau provincial avec les différents groupes représentants des travailleuses et travailleurs de l’éducation de la CSQ et soutienne les syndicats dans la mise en place de conditions pour favoriser la solidarité intersyndicale locale et régionale.
6. Que la FPPE revendique de meilleures conditions salariales et de travail pour ses membres en tenant compte notamment des éléments suivants :
7. les comparatifs de l’ensemble de la fonction publique québécoise et canadienne;
8. les problèmes d’attraction/rétention;
9. les particularités régionales;
10. la lourdeur et la complexité des mandats confiés;
11. les exigences et obligations particulières des divers corps d’emplois professionnels.
12. Que la FPPE poursuive ses représentations visant à créer de nouveaux corps d’emplois et à faire reconnaître les changements survenus dans les tâches dans plusieurs corps d’emplois, notamment par l’actualisation du plan de classification.

### thème 3 : valoriser la diversité des services professionnels scolaire

**P-12** Que les membres du 17e Congrès adoptent les orientations en lien avec le thème : « valoriser la diversité des services professionnels scolaires ».

1.Que la FPPE fasse la promotion d’un modèle de services professionnels publics fondé sur :

a. la diversité des corps d’emplois et des expertises;

b. le développement des connaissances spécifiques à la réalité scolaire;

c. la participation à l’équipe-école, l’équipe-centre et l’équipe des services pédagogiques ou administratifs.

2. Que la FPPE suive et documente l’évolution du rôle et de la pratique du personnel professionnel.

3. Que la FPPE fasse la promotion des espaces de concertation intradisciplinaire, interdisciplinaire et de codéveloppement interprofessionnel, auprès des associations des directions d’école et des directions générales puis des représentants du ministère de l’Éducation.

4. Que la FPPE valorise l’intégration de nouvelles expertises et des professions en émergence dans le milieu scolaire tout en protégeant les services professionnels déjà existants.

5. Que la FPPE poursuive son travail de valorisation du rôle des professionnelles et professionnels de l’éducation auprès de la population.

### thème 4 : Favoriser l’engagement syndical et soutenir la relève

**P-13** Que les membres du 17e Congrès adoptent les orientations en lien avec le thème : « favoriser l’engagement syndical et soutenir la relève ».

1. Que la FPPE poursuive, diversifie et intensifie son travail de soutien de la relève syndicale.

2. Que la FPPE favorise la participation des syndicats aux réseaux CSQ par une contribution financière.

3. Que la FPPE poursuive ses efforts afin que les formations et les documents qu’elle produit représentent la diversité des réalités vécues par nos membres.

4. Que la FPPE, dans ses communications internes et externes, diffuse une image positive et dynamique du syndicalisme afin de susciter l’intérêt et l’adhésion des membres.

### MODIFICATIONS STATUTAIRES *(section 6)*

**P-14** Que les membres du 17e Congrès adoptent la modification aux *Statuts* telle que proposée au document CO-19-04, afin que, lorsqu’il n’y a qu’une seule personne en lice pour un poste au Bureau exécutif, cette personne soit élue par acclamation.